

Projet Educatif Territorial 2014-2017

Commune de La Boissière des Landes



Version 2 - juin 2014

ETAT DES LIEUX

L'organisme :

C'est la commune de La Boissière des Landes qui est porteuse du projet

Mairie

2 rue de la Fontaine

85430 LA BOISSIERE DES LANDES

02 51 98 73 03

02 51 06 24 25

mairie.boissiere.des.landes@wanadoo.fr

Le territoire :

Le territoire est celui de la commune de La Boissière des Landes, commune rurale de 1320 habitants.

La commune dispose d'une école publique constituée de 5 classes et d'une école privée (l'école « Sacré Cœur »), en RPI avec St Avaugourd des Landes, qui est composée de 4 classes. L'école privée ayant suivi les préconisations de l'Enseignement Catholique de Vendée, n'appliquera pas la réforme à la rentrée 2014 et n'est donc pas concernée par le PEDT.

Elle dispose également d'un accueil de loisirs qui fonctionne en périodes scolaires mais également durant les vacances et organise de nombreuses activités.

Pour l'année 2013, 86 enfants, représentant 53 familles boissières, ont utilisé ce service. L'Accueil de loisirs est un atout important et un partenaire incontournable pour la mise en place des NAP. Il permet notamment de bénéficier de l'expérience de personnel formé et qualifié, ayant une bonne connaissance du réseau d'animation.

Une micro-crèche va ouvrir ses portes en septembre 2014. Même s'il s'agit d'une gestion privée, la coordination et l'implication de la municipalité dans ce projet ont permis son aboutissement. Il permettra d'accueillir 10 enfants de 0 à 3 ans et complètera l'offre de garde déjà proposée par les assistantes maternelles.

En ce qui concerne les équipements socioculturels et de loisirs, la commune dispose d'une salle socioculturelle qui accueille régulièrement des spectacles ou bien la troupe de théâtre local.

Une bibliothèque est ouverte tous les mercredis et fonctionne en partenariat avec les services de la Bibliothèque de la Vendée.

Sur le plan des équipements sportifs, deux terrains de football et un terrain de tennis sont mis à disposition des habitants

Une « coulée verte » autour de 2 étangs a été aménagée, où l'on peut pratiquer la pêche. Un cheminement pédagogique et des tables de pique-nique sont à disposition des promeneurs.

Seize associations sont présentes parmi lesquelles le foyer de jeunes, la Fraternité Boissière club des aînés, Les Amis des Planches troupe de théâtre, la Jeune France Boissière club de football, le billard club, l'amicale laïque, L'UNC anciens combattants. Ces associations ont pour certaines, déjà eu l'occasion d'intervenir auprès des enfants dans le cadre de l'école ou de l'accueil de loisirs.

Enfin, un Conseil Municipal des Enfants, est élu chaque année parmi des élèves de CM1 et CM2 des deux écoles. Le CME organise des opérations à destination des enfants de la commune tout au long de l'année.

Mission et public :

Les enfants de l'école publique, seule concernée par le projet, sont répartis en 5 classes, trois classes sont affectées pour la maternelle, les deux autres accueillent les élèves du primaire. Cela représente 119 élèves répartis de la façon suivante :

- maternelle : 15 élèves de moins de 3 ans
32 élèves entre 3 et 5 ans

- élémentaire : 72 élèves

Ces effectifs ne sont valables que pour l'année scolaire 2013-2014,

Le dernier conseil d'école a révélé les chiffres de la rentrée 2015-2015. il est prévu d'accueillir 124 élèves dont 7 en TPS.

Afin de permettre à l'enfant de trouver sa place au sein du groupe et de proposer un environnement propice à la concentration, à l'écoute, à la compréhension et à l'acquisition des connaissances, le choix des classes est organisé en fonction du nombre d'élèves de chaque niveau. Par conséquent, cette répartition peut être amenée à être modifiée en fonction des besoins chaque nouvelle année.

Dans un souci de simplification et de confort pour les élèves et les enseignants, le comité de pilotage a décidé de créer les groupes pour la participation aux NAP, en suivant l'organisation de l'école. Cela permet à l'enfant de ne pas se trouver désorienté et d'avoir un cadre qui perdure même en dehors des activités scolaires. C'est l'option de la continuité du travail à l'école qui a été retenue.

Afin que tous les enfants puissent bénéficier de la réforme des rythmes scolaires, la commune a fait le choix de la gratuité des activités proposées aux familles dans le cadre des Nouvelles Activités Pédagogiques.

La commune a souhaité, à travers cette réforme,

- faciliter l'apprentissage des savoirs des enfants en respectant leur rythme chrono-biologique.
- permettre aux enfants de bénéficier gratuitement d'une initiation aux pratiques sportives, culturelles et citoyennes
- instaurer une cohérence éducative entre l'école et l'extrascolaire afin de proposer un temps éducatif global
- assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

Les moyens :

Les infrastructures disponibles :

L'accueil de loisirs :

Conformément à la législation en vigueur, la commune dispose des locaux de l'accueil de loisirs de 530m², situés à côté du restaurant scolaire. L'accueil dispose d'une cour extérieure avec terrain de football, espaces aménagés et d'un terrain de tennis. La cour est clôturée.

L'école publique :

Après discussion en comité de pilotage, l'équipe enseignante propose de libérer leurs classes afin de permettre aux animateurs d'organiser les activités NAP au sein de l'école. Cette option a été retenue pour les maternelles, permettant ainsi de les maintenir dans un environnement familial et d'éviter des déplacements source de perte de temps.

Les moyens financiers :

La commune soutient activement l'accueil de loisirs qu'elle va reprendre en gestion directe à compter de septembre. Cela représente un budget important pour une petite commune dont le but est de maîtriser les coûts au maximum afin d'offrir au plus grand nombre de familles un service de qualité à un prix raisonnable.

Les élus revendiquent le choix de la gratuité et l'absence de coût supplémentaire pour les familles même pour ce qui est de la garderie organisée le mercredi de 12h00 à 13h00.

Par conséquent, les années à venir impliquent la définition de priorités budgétaires qui devront être arbitrés.

Néanmoins, il est évident que le Fonds d'amorçage de 50€ par an et par enfant est une ressource indispensable à la réussite de ce projet.

Les élus ont également le souhait de distinguer les NAP de l'accueil de loisirs en les déclarant de manière distincte. Ils comptent ainsi sur l'aide de la CAF de 0,50€ par heure et par enfant pour alléger le poids de la réforme sur le budget communal.

Enfin, les charges de personnel représentant la majeure partie du coût de la mise en place de la réforme, les élus sollicitent la Direction Départementale de la Cohésion Sociale afin de bénéficier d'un allègement du taux d'encadrement pour ces activités NAP.

Les moyens humains :

En accord avec la législation en vigueur, la commune choisit de bénéficier de l'expérience du personnel formé et qualifié ayant une bonne connaissance du réseau d'animation.

L'équipe d'animation qui interviendra sur les NAP se compose comme suit :

Directrice de l'accueil, sous l'autorité du maire a pour fonction :

- L'animation de l'équipe, et des enfants
- L'organisation des programmes d'activités dans le respect du budget disponible
- La recherche des différents partenaires, prestataires et bénévoles
- Les relations et la communication avec les familles
- La formation, le suivi et la validation des stagiaires
- L'organisation des plannings des animateurs et des intervenants extérieurs

Elle est garante de la sécurité physique affective et morale des enfants et de la mise en œuvre du présent projet. Elle rend compte de son travail au comité d'évaluation et s'assure de l'évolution du projet, de son évaluation et de sa régulation

Enfin, elle participe à la coordination (école – municipalité – commission nap – accueil de loisirs)

Les animateurs diplômés (selon les règles fixées par la DDCS) ont pour fonction :

- L'accueil et l'animation des enfants
- La préparation des activités, leur mise en place et le rangement

Ils sont garants de la sécurité physique affective et morale de l'enfant et du respect des lieux, du matériel et de l'application des règles de vie

Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet éducatif du territoire

Ils participent aux réunions d'équipe

L'équipe d'animation peut aussi faire appel à des intervenants extérieurs afin de bénéficier des compétences spécifiques, de savoirs faire : il s'agira de bénévoles, de prestataires, et d'animateurs stagiaires. Dans ce cas, un animateur diplômé au minimum devra être présent avec le groupe d'enfants.

La réglementation en vigueur précise que l'équipe peut être composée de 30 % de stagiaires et 20 % de personnes non diplômées. Les bénévoles ne peuvent pas être pris en compte dans la composition de l'équipe.

MISE EN ŒUVRE DU PEDT

Partenaires du PEDT :

Partenaires institutionnels :

- la municipalité de La Boissière des Landes
- l'école

La collaboration avec l'école est étroite pour l'organisation d'activités menées sur le temps scolaire, qu'elle finance en partie : les interventions musiques et danse, les séances de piscine, le financement d'un spectacle pour les maternelles, l'initiation à la prévention routière par le biais du SIVU piste routière, les activités sportives en collaboration avec l'animateur sportif de la communauté de communes.

- l'Education Nationale (Inspection académique de Vendée, Circonscription de Luçon,)

Il apparaît indispensable d'associer l'équipe enseignante au PEDT s'agissant de la réforme visant à adapter les rythmes scolaires au rythme des enfants

- la Caisse d'Allocations Familiales, MSA, Organismes sociaux
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- La PMI

Partenaires associatifs :

- L'Accueil de Loisirs les Petites Etoiles

Soucieux du respect de la réglementation en vigueur et de l'aspect pédagogique que représentent les activités NAP, la commune a choisi de coordonner le projet avec l'assistance de la direction de l'accueil de loisirs

- Tissu associatif local

Autres partenaires :

- Bénévolat

Articulation du PEDT avec les dispositifs existants :

Projet éducatif local (PEL) : sans objet

Contrat éducatif local (CEL) : sans objet

Contrat de ville : sans objet

Contrat dans le domaine culturel : sans objet

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : sans objet

Contrat enfance jeunesse (CEJ) : Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015

Autres : Projet d'école 2014-2017 de l'école publique de La Boissière des Landes

Structure de pilotage :

La commune de la Boissière a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, de manière à se donner le temps de la réflexion nécessaire à une organisation réfléchie et concertée.

Un comité de pilotage a été mis en place au deuxième semestre 2013, pour réfléchir à une mise en œuvre de la réforme.

Il est composé :

- des élus en charge de l'enfance - jeunesse
- de l'équipe enseignante
- de la présidente et de la directrice de l'Accueil de Loisirs « Les Petites Etoiles »
- de la présidente et du cuisinier du restaurant scolaire
- du DDEN
- de représentants de parents d'élèves
- d'un représentant de l'amicale laïque

Soit en tout un quinzaine de personnes qui se sont réunies en comité à 4 reprises, en juillet 2013, novembre 2013, février 2014 et mai 2014. (cf [annexe 1](#))

l'école privée, initialement associée (enseignantes et parents) s'est retirée du comité, ne poursuivant pas la mise en place de la réforme. La commune offre la possibilité à l'école de revoir sa position à chaque début d'année scolaire..

Le présent PEDT découle d'une réflexion menée avec les différents partenaires et l'organisateur visant à allier respect de la réforme tant dans son aspect réglementaire que dans son aspect visant à améliorer le bien être de l'enfant en adaptant les rythmes scolaires à son rythme et à ses besoins, tout en prenant en compte les contraintes liées au budget et au territoire.

L'ORGANISATION DES NAP

Les Nouvelles Activités Pédagogiques seront organisées à raison de 2 heures par semaine pour chaque classe, réparties sur 2 jours en alternance. (cf annexe 2)

Lundi : 13h45-14h45 et 15h30-16h30 (cycles 2 et 3)

Mardi : 13h30-14h30 (cycle 1) et 15h30-16h30 (cycles 2 et 3)

Jeudi : 13h45-14h45 et 15h30-16h30 (cycle 2 et 3)

Vendredi : 13h30-14h30 (cycle 1) et 15h30-16h30 (cycles 2 et 3)

Le PEDT est validé pour 3 ans maximum dont la première année constituera une année test renouvelable et adaptable en fonction des évaluations réalisées par le comité d'évaluation.

Une demande de dérogation est formulée, appuyée par le PEDT car les horaires proposés dépassent les recommandations. En effet, es mardis et les jeudis comportent 5h45 d'enseignement au lieu des 5h30 préconisées.

Un règlement intérieur visant à définir le cadre et la réglementation a été écrit en collaboration entre la municipalité, l'accueil de loisirs et l'équipe enseignante. (cf annexe 3)

Inscription et réservation :

Il faut distinguer l'inscription ,qui est valable pour toute l'année scolaire, de la réservation aux activités qui se fera d'une période à l'autre pour les 2h00 d'activités

L'inscription est obligatoire et valable pour l'année scolaire. Elle comprendra l'ensemble des autorisations nécessaires à la participation au NAP (cf annexe 4). Elle se fait à la rentrée.

Dans un soucis d'organisation et afin de respecter la réglementation concernant l'encadrement, la réservation est obligatoire pour toute la période. Elle peut être fait en ligne sur le site dédié au NAP, par papier, ou directement à l'accueil de loisirs.

Les horaires :

Les NAP seront organisés à raison de 2 heures par semaines pour chaque classe réparties sur 2 jours en alternance.

Soucieux de prendre en compte les besoins et les rythmes des enfants pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, et conscient qu'un enfant de 3 ans n'as pas les mêmes besoins et rythmes qu'un enfant de 10 ans, l'organisation de la semaine de 4,5 jours, retenue par le comité de pilotage, varie en fonction des classes.

L'organisation présentée dans ce projet est susceptible d'être modifié uniquement en fonction des besoins de l'équipe enseignante (organisation de sortie en lien avec le projet d'école, ou positionnement des leçons de natations prévues au programme nationale pour les CP)

- Les petites sections :

Au vu du rythme et des besoins des enfants de petite section, l'équipe enseignante et les membre du comité de pilotage ont estimé qu'il serait plus intéressant pour eux d'augmenter les temps de repos, la pause méridienne et les temps de récréation. En effet, les plus petits ont besoins d'alterner temps de concentrations et d'écoute, et temps de « pause ».

- Les moyennes et grandes section :

Les enfants de 4-5 ans ayant besoin de repères fixes, les activités des NAP se dérouleront dans les locaux de l'école. Il a aussi été choisi de faire intervenir les ATSEM sur les temps d'activités, accompagnées d'un animateur. Afin de respecter les rythmes chrono-biologique, les activités ont été positionnés les mardis et les vendredis de 13h30 à 14h 30.

Les enfants seront directement accueillis au sein de l'école.

- Les primaires :

Dans le souci de permettre aux enfants de dissocier le temps de l'école et les activités des NAP, celles-ci se dérouleront dans les locaux de l'accueil de loisirs.

Les CP / CE1 se verront proposer les NAP sur les lundis et les jeudis de 13h45 à 14h45. Afin d'éviter des aller retours, les enfants déjeunant au restaurant scolaire resteront sur la cour sous la surveillance d'un animateur. Les enfants externes devront être accompagnés par le responsable directement sur le lieux de l'activité. Les enfants seront raccompagnés par les animateurs jusque dans leur classe à 14h45.

Les CE / CM

Les activités des NAP sont positionnées en fin de journée de 15h30 à 16h 30.

Les enfants sont pris en charge par les animateurs puis raccompagnés à la fin de l'activité jusqu'à l'école.

De l'intention éducative au programme d'animations :

L'épanouissement de l'enfant est le moteur de ce projet éducatif du territoire.

Un travail en collaboration avec l'équipe enseignante, la direction de l'accueil de loisirs et la municipalité à permis de choisir une sélection d'axes favorisant l'épanouissement des enfants.

La réflexion s'est portée autour de la complémentarité des objectifs du présent projet avec le projet d'école ainsi que le projet pédagogique de l'accueil de loisirs afin de tendre au développement des potentialités des enfants.

Les NAP seront proposés dans l'esprit de permettre à tous les enfants d'essayer et de s'essayer, de développer l'autonomie source de prise de confiance en soi et d'estime de soi de l'enfant tout en assurant sa sécurité.

Le programme d'animation :

Il est l'outil principal de l'animateur. S'appuyant directement sur le Projet éducatif du territoire. Il est le moteur permettant de mettre en place des activités afin d'atteindre les objectifs du projet. Il est indispensable à la réalisation du présent projet. Écrit et mis en œuvre par les animateurs, il est ensuite évalué en réunion d'équipe.

Nous souhaitons permettre aux NAP d'être mis en valeurs au cours des manifestation de l'école.

Aller de l'intention éducative au programme d'animations nécessite d'utiliser des objectifs, des méthodes et des moyens. Ils sont transversaux, et c'est pourquoi il est primordial d'associer l'organisation des activités, le rôle de l'équipe d'animation et le choix du programme d'animation afin d'atteindre les objectifs définis pour la durée du projet éducatif du territoire. Les objectifs suivants prennent en compte les contraintes liées au budget disponible ainsi que la réglementation en vigueur.

Les objectifs éducatifs du PEDT :

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif de faciliter l'apprentissage des savoirs des enfants en respectant mieux leurs rythmes de vie et d'apprentissage.

Objectif 1 : Veiller au respect du rythme et des besoins des enfants

Objectif 2 : Favoriser l'ouverture culturelle à travers les activités proposées

Objectif 3 : Favoriser le développement de la citoyenneté et le vivre ensemble

Elle aura pour effet de structurer et formaliser le travail éducatif réalisé au sein de l'école et « à côté » de l'école, c'est-à-dire dans les structures d'accueil de loisirs pour mineurs, les associations sportives et culturelles et au sein des familles. L'ensemble est donc partagé par les acteurs en charge de ces enfants et permet de créer une cohérence éducative entre tous, pour le bien-être de l'enfant.

Veiller au respect du rythmes et des besoins des enfants en leur permettant

- de bénéficier d'activité adaptées : en fonction du temps, du moment, de l'âge, des envies
- d'être considéré comme des individus à part entière : choix entre l'activité animée et l'activité libre, participation à l'évaluation et temps d'échanges
- d'apprendre et de découvrir à leurs rythmes : marge de progression et d'évolution dans le projet d'animation adaptées au groupe d'enfants.

Favoriser l'ouverture culturelle à travers les activités proposées en permettant à l'enfant

- de s'initier à différents champs de compétences : les animations proposées veilleront à être variées.
- de bénéficier des compétences et du savoir faire d'intervenant extérieurs.
- de s'initier à différents arts : musique, théâtre, photo, cinéma, danse, cirque, culinaire, arts plastiques..

Favoriser le développement de la citoyenneté et le vivre ensemble en permettant à l'enfant :

- de découvrir et de s'approprier les notions de respect, d'échange, d'écoute : par le jeu, les règles de vie, les temps d'évaluation
- de se sensibiliser sur différents thèmes (les droits de l'enfant, la sécurité routière, ...)

La communication :

Les NAP se veulent un temps de lien entre l'école, la vie à la maison et la vie extrascolaire. La réussite des NAP dépendra de différents facteurs : disponibilité de l'animateur, diversité des activités proposées, présence des différents camarades et l'envie du parent à nous confier son enfants

Pour développer ce dernier facteur, il nous semble important de communiquer, au travers de divers supports, l'organisation et le programme d'animations aux familles.

Un site dédié au NAP a été créé dans lequel seront présentés le règlement intérieur, le PEDT, les programmes d'animations par classe, et les formulaires de réservation à remplir en ligne. Une communication papier sera également maintenue (cf annexe 5).

Des affichages à l'école pourront être mis en place, et l'équipe d'animation se tiendra à disposition des familles.

ELEMENTS PREVUS AU BILAN ET EVALUATION DU PROJET

Le comité NAP : du choix des thèmes à l'évaluation

Composé d'enseignants, de la directrice de l'accueil de loisirs, de représentants de la municipalité, de représentants de parents d'élèves et du DDEN, le comité aura pour fonction :

- de définir et valider les activités de la période à venir
- d'évaluer les activités de la période passées
- d'évaluer l'organisation et la mise en œuvre des NAP
- d'évaluer le PEDT
- de suivre le budget

L'évaluation

Dans une démarche de qualité, il est indispensable d'annoncer les points et les méthodes à évaluer afin d'améliorer le service. De plus l'évaluation régulière du projet permet de garantir son évolution et sa régulation.

Les points évalués :

- nos objectifs : ont-ils été atteints ? Pourquoi ?
- nos Moyens : humains, financiers et matériels sont-ils suffisants ?
- l'équipe : est-elle investie dans le projet ? Le programme d'animation est-il adapté ?
- les familles : sont-elles confiantes ? Sont-elles correctement renseignées ?
- les enfants : sont-ils contents ? Ont-ils envie de revenir ? Quelles activités fonctionnent ?

Sur chaque point il s'agira d'argumenter la réponse, et de proposer une amélioration si nécessaire.

Les méthodes utilisées :

- réunions et évaluations avec l'équipe d'animation.
- temps de régulation avec les enfants,
- questionnaires de satisfaction adaptés aux enfants lors de la dernière séance de NAP
- réunions et évaluations avec le comité NAP
- présentation de bilan par période (données quantitatives : heures de présence des enfants et qualitative : aboutissement final de l'activité..)
- questionnaire de satisfaction à destination des parents

Signataires du projet :

M. Michel CHADENEAU
Maire de LA BOISSIERE DES LANDES

M. Jean-Benoît ALBERTINI
Préfet de la Vendée

Mme Anne-Marie BAZZO
Directrice Académique de l'Education Nationale

M. Nicolas FLAMAND
Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales

ANNEXES

Annexe 1 - Compte-rendu des réunions du comité de pilotage

Annexe 2 - Emplois du temps validé en conseil d'école

Annexe 3 - Règlement intérieur

Annexe 4 - Dossier d'inscription aux NAP

Annexe 5 - Plaquette de communication

Annexe 1 - Compte-rendu des réunions du comité de pilotage

Annexe 2 - Emplois du temps validé en conseil d'école

Annexe 3 - Règlement intérieur

Annexe 4 - Dossier d'inscription aux NAP

Annexe 5 - Plaquette de communication